

Le fond de la question consiste à savoir à quoi tend la rupture des liens commerciaux. Que recherche-t-on? La modification de la politique du Gouvernement sud-africain? Dans ce cas, il faudrait donner à l'embargo beaucoup d'ampleur pour qu'il ait quelque efficacité et rien n'indique qu'un embargo recevrait l'entier appui des principaux pays commerçants.

Veut-on punir le Gouvernement sud-africain ou la minorité de race blanche? Je suis enclin à penser que les plus durement atteints seraient les membres de la majorité noire du pays, qui font presque tout le travail de production des biens à exporter.

S'agit-il de satisfaire nos propres besoins émotifs et d'exprimer la répugnance que nous inspire l'apartheid? Si tel est le cas, je crois qu'il faut envisager cette satisfaction émotive en regard des autres facteurs que j'ai mentionnés. Ce n'est pas là manquer de cœur ni faire passer les intérêts pécuniaires avant les principes. Notre embargo contre les envois d'armes montre bien que le Canada ne donne pas la priorité aux affaires d'argent. Quant à savoir si le Canada devrait interrompre ou seulement diminuer son commerce des marchandises pacifique avec l'Afrique du Sud, c'est une proposition qu'il faut examiner avec honnêteté et franchise, en songeant non seulement à nos propres intérêts mais à ceux des groupes opprimés avec lesquels nous sympathisons et auxquels nous voulons apporter notre appui.

Si les sanctions économiques imposées unilatéralement sont peu propres à amener les gouvernements coupables à s'amender, on peut sans doute s'étonner que tant de gens qui s'opposent à ce qu'on punisse les crimes et les comportements antisociaux dans leur propre société tiennent tellement à ce que des punitions soient imposées sur le plan international, où la possibilité d'obtenir de bons résultats est encore plus lointaine.

J'ai voulu vous donner une indication de la pensée dont on s'est inspiré dans le document général. Je crois que celui-ci est unique en son genre car je ne connais aucun état qui ait tenté d'énoncer les principes sur lesquels s'appuie sa politique étrangère. Ce n'est pas la perfection, je le sais, mais quand même j'ose croire qu'il mérite toute votre attention. Nous vivons dans un pays libre et rien ne vous empêche de faire ce que vous voulez pour pousser le Gouvernement dans la direction où vous voulez qu'il aille, que ce soit en matière de politique générale ou que ce soit en rapport avec une question en particulier.

Ces documents contiennent-ils réellement de l'inédit? Même à part les décisions gouvernementales précises qui y sont rappelées et qui, évidemment, sont nouvelles, il y a du neuf; je le crois. D'abord, nous y avons exposé notre politique étrangère beaucoup plus méthodiquement que jamais auparavant. Pour nous ce n'est pas simplement un exercice intellectuel, et dans les années à venir il faudra en tenir compte dans la formulation et l'application des politiques particulières.

Pendant de nombreuses années bien des Canadiens ont considéré le Canada surtout comme un membre actif du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN, et comme un allié et un associé loyal des États-Unis.